



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.2.1. Règlement intérieur
DELIBERATION N° 2021-05-38

OBJET : *ADOPTION DES REGLEMENS INTERIEURS RELATIFS AUX SERVICES PERISCOLAIRES (ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR, RESTAURATION, ETUDE SURVEILLÉE), ET AUX ACCUEILS DE LOISIRS (MERCREDIS, SAMEDIS, VACANCES)*

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ANDRE, adjoint aux affaires scolaires et à la jeunesse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU les règlements des services de restauration scolaire, d'accueil périscolaire, des études surveillées et de l'accueil de loisirs approuvés par la délibération du Conseil municipal n°2018-05-39 du 3 mai 2018,

Considérant la nécessité, pour le règlement intérieur d'un service municipal, d'être approuvé par l'assemblée délibérante pour être opposable au public,

Les modalités d'inscription et le fonctionnement des services d'accueil, de restauration scolaire, et des études surveillées, imposent de faire approuver pour l'école maternelle La Cardelina et l'école élémentaire Jean Moulin un règlement intérieur actualisé par le Conseil municipal. De même, il est proposé d'adopter les règlements actualisés de l'accueil de loisirs.

Les modifications ont trait essentiellement à la transformation des temps de garderie en temps d'accueil de loisirs avec un encadrement renforcé et à l'extension à 18h30 de l'accueil du soir pour l'école maternelle (contre 18h actuellement) afin d'harmoniser les horaires de fermeture de l'ensemble des services d'accueil municipaux,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE pour les écoles maternelle et élémentaire le règlement relatif aux modalités d'inscription et au fonctionnement des services d'accueil périscolaires, de la restauration scolaire, et des études surveillées.

APPROUVE le règlement des accueils de loisirs sans hébergement.

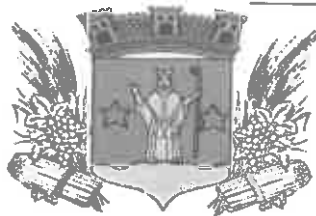
DIT que ces règlements s'appliqueront à partir du 1^{er} septembre 2021.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.3. Tarifs des services publics
DELIBERATION N° 2021-05-39

OBJET : TARIFS DES SERVICES D'ACCUEIL PERISCOLAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ANDRE, adjoint aux affaires scolaires et à la jeunesse,

VU la délibération n°2015-05-42 du 28 mai 2015 fixant les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie,

VU la délibération n°2018-05-38 du 3 mai 2018 décidant de facturer 6 € le temps d'accueil de la restauration scolaire lorsque la procédure d'inscription mentionnée dans le règlement intérieur du service n'est pas respectée et fixant le tarif de 1 € à tous les élèves bénéficiant du service des études surveillées,

CONSIDERANT l'augmentation du nombre d'agents affectés d'une part, à la cuisine avec la préparation des repas sur place, et d'autre part, à la surveillance des enfants durant la pause méridienne, la hausse de la part des produits alimentaires bio et l'effort d'approvisionnement en produits locaux avec des circuits courts,

CONSIDERANT que les temps de garderie sont tous transformés en temps d'accueil de loisirs avec un taux d'encadrement plus élevé,

CONSIDERANT l'extension des horaires de l'accueil maternel à 18h30 contre 18h actuellement afin d'harmoniser les heures de fermeture avec les autres services d'accueil municipaux,

CONSIDERANT l'intérêt d'actualiser les tarifs de la restauration scolaire et des autres services périscolaires (accueils de matin et du soir),

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE à compter du 1er septembre 2021, le tarif de l'accueil de la restauration scolaire avec le repas comme suit :

2021-2022	Tarif normal			Tarif avec prélèvement automatique			Accueil PAI sans repas
	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant	Extérieur	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant	Extérieur	
Élève	3,57 €	2,84 €	4,10 €	3,15 €	2,63 €	4,00 €	1,26 €
Adulte (enseignant)	6,51 €			6,00 €			

MAINTIENT un forfait de 6 € qui est facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription pour le temps de restauration scolaire figurant dans le règlement intérieur.

FIXE à compter du 1er septembre 2021 les tarifs à la présence des services d'accueil périscolaires ci-dessous comme suit :

Quotient familial	accueil du matin	accueil du soir
inférieur ou égal à 400	0,20 €	0,40 €
de 401 à 649	0,25 €	0,50 €
de 650 à 870	0,30 €	0,60 €
de 871 à 1099	0,35 €	0,70 €
supérieur ou égal à 1100	0,40 €	0,80 €
extérieure	0,60 €	1,20 €

PRECISE que pour les tarifs de l'accueil du soir, une réduction de 0,20 € sera appliquée à partir du 2ème enfant.

FIXE un forfait de 1,50 € qui sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription aux services périscolaires (accueils du matin et du soir) figurant dans le règlement intérieur.

FIXE une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir qui sera appliquée après un avertissement.

APPLIQUE le tarif actuel de 1 € à tous les élèves bénéficiant du service des études surveillées.

DECIDE d'appliquer chaque année suivante au 1^{er} septembre une revalorisation de +1% à l'ensemble des tarifs visés ci-dessus.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.3 Tarifs des services publics
DELIBERATION N° 2021-05-40

OBJET : TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

RAPPORTEUR : Madame Karine MORETTI, conseillère déléguée à l'accueil de loisirs.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2015-05-43 du conseil municipal du 28 mai 2015 fixant les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement Maison Lippi,

Vu la délibération n°2016-12-101 du 13 décembre 2016 approuvant l'élargissement des horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs et fixant un tarif unique pour la demi-journée avec repas (vacances et mercredis),

CONSIDERANT l'intérêt d'actualiser les tarifs des services d'accueil des accueils de loisirs relatifs aux mercredis, samedis et vacances,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit :

Quotient familial	Prix à la journée	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
inférieur ou égal à 400	4,00 €	3,50 €	2,00 €
de 401 à 649	5,57 €	4,04 €	3,36 €
de 650 à 870	6,83 €	4,62 €	3,99 €
de 871 à 1099	10,19 €	6,83 €	6,20 €
supérieur ou égal à 1100	11,24 €	7,88 €	7,25 €
extérieur	16,80 €	10,08 €	9,45 €

DECIDE d'appliquer chaque année suivante au 1^{er} septembre une revalorisation de +1% à l'ensemble des tarifs visés ci-dessus.

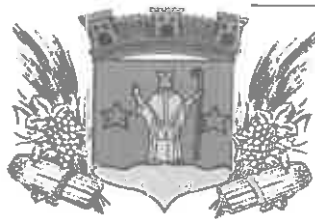
RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.2.1 Règlement intérieur
DELIBERATION N° 2021-05-41

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE
MUNICIPALE L'ENFANTINE

RAPPORTEUR : Madame Sylvie RANC, adjointe déléguée à la petite enfance,
à la crèche municipale et au relais d'assistantes maternelles.

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur de la crèche municipale en vigueur approuvé par le Conseil municipal le 2 novembre 2020 (délibération n°2020-11-64),

Considérant la nécessité, pour le règlement intérieur d'un service municipal, d'être approuvé par l'assemblée délibérante pour être opposable au public,

Les modalités d'inscription et le fonctionnement de la crèche municipale imposent de faire approuver un règlement intérieur actualisé par le Conseil municipal.

CONSIDERANT l'intérêt d'actualiser les conditions d'admission, de préciser les barèmes nationaux applicables jusqu'à fin 2022 et de rappeler la responsabilité des parents quant à la surveillance de leurs enfants lorsqu'ils sont présents dans les locaux,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement de la crèche « L'enfantine » annexé à la présente délibération.

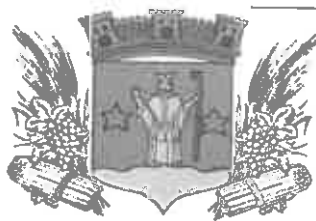
DIT que ce règlement s'appliquera à partir du 1^{er} juin 2021.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.2.2 Vote des taxes et redevances
DELIBERATION N° 2021-05-42

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –
EXONERATION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNEE 2021

RAPPORTEUR : Madame Joëlle SALUZZO, adjointe déléguée aux festivités et au commerce.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2331-4,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2125-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-02-04 du 4 février 2021 décidant d'exonérer les commerces implantés sur le territoire communal du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour le 1^{er} semestre 2021.

CONSIDERANT la perte de chiffre d'affaires et des recettes des commerces liée à la crise sanitaire et à la fermeture de nombreux établissements,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir l'activité commerciale locale,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

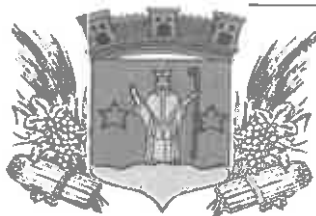
DÉCIDE d'exonérer les commerces implantés sur le territoire communal du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.6.1 Indemnités des élus
DELIBERATION N° 2021-05-43

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et à l'habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-02-03 du 4 février 2021 approuvant le montant des indemnités versées à Monsieur le Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT que les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT fixent le montant maximal des indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider du montant des indemnités de fonction des différents élus municipaux,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le montant des indemnités allouées à Monsieur le Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués figurant dans le tableau ci-dessous :

	Fonctions	En pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant brut au 1/05/2021
Serge MALEN	Maire	21 %	816,77 €
Chantal BONNEFOUX	1 ^{ère} adjointe	18 %	700,09 €
Claude ANDRÉ	2 ^{ème} adjoint	18 %	700,09 €
Josiane COSTE	3 ^{ème} adjointe	18 %	700,09 €
Lionel FISCHER	4 ^{ème} adjoint	18 %	700,09 €
Joëlle SALUZZO	5 ^{ème} adjointe	18 %	700,09 €
Alex CACELLI	6 ^{ème} adjoint	18 %	700,09 €
Sylvie RANC	7 ^{ème} adjointe	18 %	700,09 €
Patrick LOUIS-VASSAL	8 ^{ème} adjoint	18 %	700,09 €
Jean-Louis CRAPONNE	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Christine CUP	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Régine GARREL	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Pascal ORLANDI	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Xavier DEL NISTA	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Guylaine RABERT	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Frédéric TRICHARD	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Karine MORETTI	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €

Sandra BOUIX	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Tamara GUINTRAND	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €

PRECISE que le versement des indemnités reste en vigueur et que les taux susvisés n'ont pas évolué par rapport à la précédente délibération.

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

PRECISE que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits du budget communal.

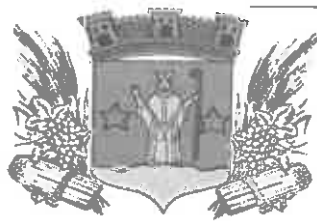
RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
21	/	5

BOLIMON-COUSTON-
ADAM-PILLOT-PENALVA



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.1.2 Acquisition (inférieures au seuil de consultation des domaines)
DELIBERATION N° 2021-05-44

OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A USAGE DE VOIRIE SITUEE RUE DES CANNEBIERES

Rapporteur : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

Monsieur Antonin TESSA a donné son accord pour rétrocéder à la commune la parcelle de terrain suivante sise rue des Cannebières à Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Section	Numéro	Contenance
AP	320	24 m ²

Dans le cadre de l'élargissement des voies, le conseil municipal propose généralement d'acquérir les parcelles de terrain au prix de 10 € le mètre carré.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle de terrain et de l'intégrer dans la voirie communale afin d'élargir l'emprise de la voie et d'y intégrer le fossé existant,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter la rétrocession à la commune de la parcelle de terrain susvisée au prix de 240 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte de cession en la forme administrative.

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

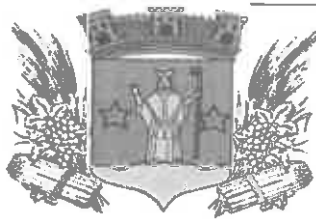
APPROUVE le classement dans le domaine public communal de la parcelle de terrain susvisée dès que la commune en sera propriétaire.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1 Demandes de subventions
DELIBERATION N° 2021-05-45

OBJET : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE
2020-2022 – AIDE FINANCIERE D'EQUIPEMENT DU
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) par le Département de Vaucluse pour la période 2020-2022 à destination des communes vauclusiennes,

VU la délibération du conseil municipal n°2021-02-13 du 18 février 2021 approuvant la réalisation du projet d'aménagement de l'avenue de la Gare et sollicitant une aide financière auprès du Département de Vaucluse dans le cadre de l'affectation de la dotation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale à cette opération en lien avec le développement durable.

La municipalité souhaite réaliser une autre opération en lien avec le développement durable.

Le projet consiste à aménager un giratoire au niveau du carrefour de la Rétanque afin de fluidifier la circulation, sécuriser les croisements, réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air,

Ce projet d'aménagement est estimé à 167 000 € HT.

CONSIDERANT la nécessité d'aménager un carrefour giratoire pour améliorer la sécurité des usagers et réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air,

Monsieur le Maire expose la possibilité d'affecter une partie de la dotation du CDST à ce projet.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation du projet d'aménagement d'un giratoire au carrefour de la Rétanque.

SOLLICITE une aide financière auprès du Département de Vaucluse dans le cadre de l'affectation de la dotation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale à cette opération en lien avec le développement durable.

APPROUVE les tableaux de financement prévisionnel ci-dessous et celui annexé à la délibération.

COUT DU PROJET	
Travaux, autres HT	167 000 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE HT

1 Autofinancement	39,5%	66 000 €
2 Subvention d'équipement		
Département de Vaucluse CDST 2020-2022	50%	83 500 €
Département (produit des amendes de police)	10,5%	17 500 €
Total (2)	60,5%	101 000 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	167 000 €

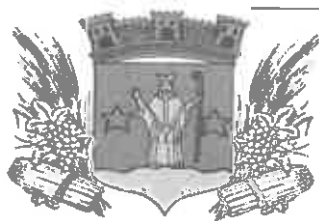
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021 de la publication le 21/05/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1 Demandes de subventions
DELIBERATION N° 2021-05-46

OBJET : SECURISATION ROUTIERE : CREATION D'UN CARREFOUR
GIRATOIRE AU CROISEMENT DES ANCIENNES RD6 ET RD28 –
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT AU
TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – le Maire

Monsieur le Maire propose de réaliser un carrefour giratoire à l'intersection de l'ancienne route départementale 6 (route de Gadagne, avenue du Mistral) et l'ancienne route départementale 28 (avenue de la Rétanque et route de Pernes).

Ces voies supportent un trafic routier important et ce carrefour est particulièrement dangereux, l'Etat y a d'ailleurs implanté un « radar feu rouge ».

Il s'agit notamment de créer un giratoire avec des plateaux traversants pour ralentir davantage la vitesse et de supprimer les feux tricolores.

Ce projet d'aménagement a été estimé à 167 000 € HT de travaux.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser ces travaux d'aménagement pour améliorer la sécurité des usagers des voiries communales,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière du Département au titre du produit des amendes de police.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation du projet d'aménagement d'un giratoire au carrefour de la Rétanque.

SOLLICITE une aide financière du Département au titre du produit des amendes de police à hauteur de 50 % du montant de la dépense subventionnable (35 000 € HT).

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		167 000 €
TVA	20,00%	33 400 €
Coût TTC		200 400 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

1 Autofinancement	50%	17 500 €
-------------------	-----	----------

2 Subventions d'équipement		
Département		
Produit des amendes de police	50% de la dépense subventionnable	17 500 €
Total (2)		17 500 €

3 Emprunt	0%	0 €
-----------	----	-----

Total (1+2+ 3)	100%	35 000 €
----------------	------	----------



RÉPARTITION DU FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU COÛT TOTAL HT

Coût Total HT		167 000 €
Financement		
Autofinancement	39,5 %	66 000 €
Département	60,5 %	101 000 €
Emprunt	0 %	0 €
Total	100%	167 000 €



PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1 Demandes de subventions
DELIBERATION N° 2021-05-47

OBJET : PLANTATION D'ARBRES : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
AUPRES DE LA REGION

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite s'engager pour l'adaptation des villes de son territoire aux changements climatiques en augmentant significativement la présence des arbres, véritables climatiseurs urbains. Pour cela, la Région entend soutenir la plantation d'arbres en ville.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur entend accompagner plusieurs projets afin de :

- Rendre les villes de la région plus résilientes et plus attractives face au réchauffement climatique de grande ampleur attendu en zone méditerranéenne ;
- Renforcer la mise en œuvre du plan climat régional « une COP d'avance », véritable outil stratégique d'adaptation de son territoire et de lutte contre les changements climatiques ;
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être de ses habitants.

La Région finance l'achat et la plantation des arbres selon les critères fixés dans le dispositif.

La municipalité a comme projet de planter de nombreux arbres dans des zones actuellement non arborées, de créer des alignements en bordure de route et de remplacer des arbres malades.

Les principaux sites concernés par le projet sont : la route de Vedène, l'avenue de la Gare, la route de Pernes, le chemin des Prés de Jonquières, le boulevard du 19 mars 1962, le chemin du Belvédère et le groupe scolaire Jean Moulin.

Le coût prévisionnel du projet (arbres et plantations) est estimé à 35 000 € HT (42 000 € TTC).

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser des plantations dans le tissu urbain et sa périphérie immédiate,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de plantations d'arbres dans le tissu urbain et dans sa périphérie immédiate pour un coût d'achat et de plantations estimé à 35 000 € HT.

SOLLICITE une subvention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour réaliser ce projet dans le cadre du dispositif « Arbres en ville ».

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

COUT DU PROJET HT	
Achat et plantation des arbres	35 000 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE HT		
1 Autofinancement	29%	10 000 €
2 Subvention d'équipement		
Région Sud	71%	25 000 €
Total (2)	71%	25 000 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	35 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

PRECISE que les crédits nécessaires seront ouverts au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.1.1 Créations et transformations d'emplois
DELIBERATION N° 2021-05-48

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 08 avril 2021,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à des départs d'agents, il s'avère nécessaire de supprimer des postes ouverts budgétairement et devenus vacants.

De surcroît, en raison d'un départ en retraite, il est proposé d'augmenter le temps de travail de 3 agents titulaires afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit au 01/06/2021 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois supprimés			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%	3	C
Adjoint technique	85%	1	C
Emplois créés			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100%	2	C
Adjoint d'animation	85%	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générale réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

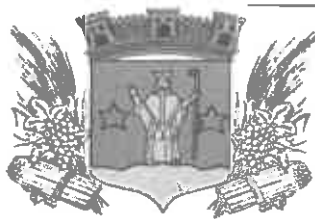
APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 01/06/2021.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1 Créations et transformations d'emplois contractuels

DELIBERATION N° 2021-05-49

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs Maison Lippi pendant les vacances scolaires, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter des agents saisonniers, et donc de créer les postes suivants :

	Nombre	Catégorie
<u>Accroissement saisonnier d'activité</u>		
Adjoint d'animation	10	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

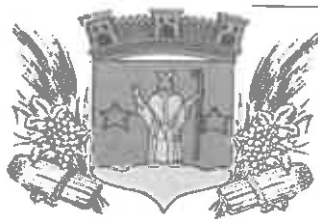
APPROUVE la modification du tableau des effectifs des agents non titulaires à compter du 01/06/2021.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1 Créations et transformations d'emploi contractuels

DELIBERATION N° 2021-05-50

OBJET : RH – CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

Pour mémoire, le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de l'ouverture d'une 6ème classe à l'école maternelle et de la transformation des services périscolaires en septembre 2021, il est proposé au conseil municipal de créer deux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer deux contrats d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} juin 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 12 mois, renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement des conventions.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base horaire minimum de 10,25 euros.

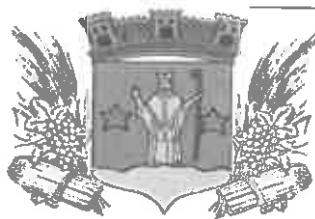
AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur (Pôle Emploi ou Mission Locale) pour ces recrutements.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.5 Autres actes
DELIBERATION N° 2021-05-51

OBJET : RH – RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

Vu la loi n°2010-214 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu les articles L120-1 et suivants du Code du service national relatifs au service civique,

Vu les articles R120-1 et suivants du code du service national,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Vu la délibération n°2017-06-58 du 22 juin 2017 mettant en place la possibilité de recourir au service civique pour une durée de 2 ans au sein de la commune,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le dispositif du service civique. Celui-ci s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans 9 domaines d'intervention : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Un agrément est délivré pour 2 ans au regard de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer et prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature, soit par le versement d'une indemnité complémentaire.

Considérant que la commune souhaite s'inscrire dans une politique d'accompagnement des jeunes, en leur permettant de s'engager dans des missions d'intérêt général,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

MET EN PLACE le dispositif du service civique au sein de la commune à compter du 1^{er} juin 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

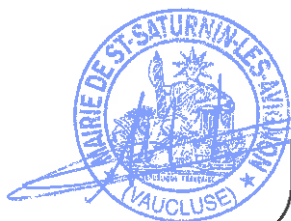
APPROUVE le versement d'une indemnité minimum complémentaire de 107,68 euros par mois pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport.

PRECISE que les crédits budgétaires seront inscrits au budget.

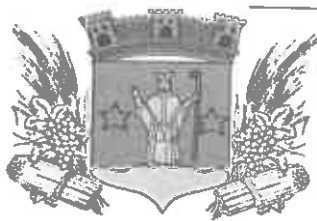
RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 1.7.4 Autres
DELIBERATION N° 2021-05-52

OBJET : ACHAT DE MASQUES DE PROTECTION DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF D'AIDE MIS EN PLACE PAR LE GRAND AVIGNON

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – le Maire

Vu la décision n° D060/2020 du Président du Grand Avignon en date du 28/04/2020 relatif à la création d'un dispositif d'aide à l'achat de masques de protection.

Vu la délibération n° B20210428/004 du bureau communautaire du 28 avril 2021,

Devant la crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID 19 frappant leur territoire, et sans pouvoir attendre des directives claires du gouvernement en raison des contraintes de délai, les communes du Grand Avignon ont fait remonter au niveau intercommunal leur souhait d'être accompagnées pour l'achat de masques de protection à destination de leur population.

Pour répondre à cette demande urgente, le Grand Avignon a créé par décision du 28/04/2020 susvisée un dispositif d'aide sur la base duquel :

- La Ville d'Avignon et le Grand Avignon ont constitué ensemble un groupement de commandes de masques de protection.
- Le Grand Avignon a procédé à leur acquisition pour le compte des communes membres en faisant l'avance financière.
- Le Grand Avignon a financé pour chaque commune un volume de masque représentant 50% de la population municipale plafonné à 50% du montant de la commande de la commune.
- Une fois livrés, les masques ont été remis aux communes qui se sont chargées de leur distribution à la population.

Au total, ce sont 375 000 masques qui ont ainsi été commandés sur le territoire de notre Agglomération. Postérieurement à cette commande, le gouvernement a annoncé qu'il rembourserait les collectivités territoriales et leurs groupements à hauteur de 50% du prix d'achat TTC des masques réutilisables, dans la limite de 1€ par masque.

Dans ce cadre, notre commune a ainsi pu commander 7 000 masques qui ont été distribués à la population.

Il convient à présent de rembourser le Grand Avignon du montant restant à la charge de notre commune, déduction faite de l'aide l'Etat, soit une somme de 4 325,27 € TTC.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de verser la somme de 4 325,27 € TTC à la communauté d'agglomération du Grand Avignon au titre de la participation au dispositif intercommunal d'aide à l'achat de masques de protection ;

PRECISE que ces crédits seront imputés au budget 2021.

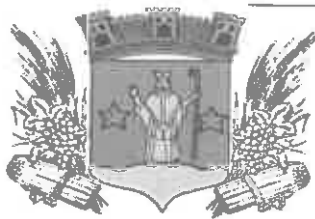
RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 9.4 Vœux et motions
DELIBERATION N° 2021-05-53

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU STATUT DES SAPEURS POMPIERS
VOLONTAIRES

RAPPORTEUR : Madame Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations et à la sécurité civile.

La Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail pourrait être appliquée aux sapeurs-pompiers volontaires, du fait de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, en les considérant non plus comme des citoyens librement engagés, mais comme des travailleurs.

Le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse a attiré l'attention du Conseil d'Administration du SDIS 84 sur l'importance de pérenniser le modèle français de secours, notamment s'agissant de l'application de la Directive 2003/88/CE aux Sapeurs-Pompiers Volontaires.

En effet, il est rappelé que l'activité de Sapeur-Pompier Volontaire n'est pas une activité salariée, que cet engagement citoyen repose sur l'engagement citoyen, et qu'à ce jour, l'application d'une réglementation destinée aux travailleurs est incompatible avec la réalité du terrain.

Outre l'impact financier insupportable qu'aurait une telle décision sur le budget des SDIS, la mise en œuvre de cette politique induirait inévitablement une baisse significative du nombre de volontaires et aurait un effet regrettable sur la réponse opérationnelle comme sur le concept même d'une société plus responsable et plus résiliente.

CONSIDERANT l'intérêt de pérenniser le statut actuel des sapeurs-pompiers volontaires,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DEMANDE au Gouvernement et aux Parlementaires français de soutenir cette démarche au sein des différentes instances nationales et européennes pour garantir la préservation de notre modèle de sécurité civile qui repose à 80 % sur le volontariat.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR

26

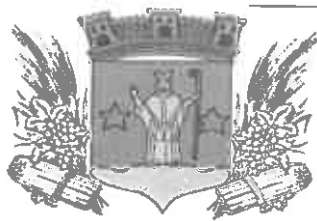
VOIX CONTRE

/

ABSTENTION

/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 17 mai 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 9.4 Vœux et motions
DELIBERATION N° 2021-05-54

OBJET : VŒU RELATIF A LA GRATUITE DU TRONÇON DE L'AUTOROUTE A7 ENTRE AVIGNON NORD ET AVIGNON SUD VISANT A RETIRER LES POIDS LOURDS DES CŒURS DE VILLE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – le Maire

Considérant que des milliers de camions continuent d'emprunter quotidiennement la rocade Charles de Gaulle d'Avignon en l'absence de réalisation de la tranche 2 de la liaison Est-Ouest,

Considérant que près de 1 400 poids-lourds traversent quotidiennement le cœur de ville de Saint Saturnin-lès-Avignon, mettant en danger de nombreux riverains, commerçants et jeunes écoliers,

Considérant que de nombreuses autres communes de notre agglomération se trouvent également traversées par des véhicules qui pourraient emprunter un autre itinéraire,

Considérant que ce trafic ininterrompu de poids-lourds produit de la pollution, multiplie les risques d'accidents et altère la santé de nos administrés.

Considérant la nécessité de supprimer le trafic poids-lourds de transit (sauf desserte locale),

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DEMANDE au gouvernement d'appliquer la gratuité de l'autoroute A7 entre Avignon Nord et Avignon Sud, afin d'éloigner les très nombreux poids-lourds qui traversent les agglomérations du Grand Avignon.

AFFIRME par ce vœu, sa volonté de trouver une solution rapide et pérenne aux problèmes de trafics routiers qui engorgent la commune.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
de la publication le 21/05/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.